



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

immatriculation

Question écrite n° 117991

Texte de la question

M. Jean-Claude Guibal attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sur l'achat des plaques d'immatriculation sur internet. Le défaut d'encadrement de la vente sur internet de plaques d'immatriculation, qui n'exige aucun justificatif, est à l'origine du développement de la copie de plaques, communément appelée « doublette ». Un utilisateur mal intentionné peut, en fournissant un numéro de plaque qui appartient à quelqu'un d'autre, facilement obtenir la copie d'une plaque d'immatriculation déjà en circulation. De plus en plus d'automobilistes, victimes de cette pratique, ont été verbalisés pour des infractions qu'ils n'ont pas commises. Il lui demande de lui indiquer quelles mesures il entend prendre pour remédier à cette situation.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Guibal](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 117991

Rubrique : Automobiles et cycles

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 septembre 2011, page 10001

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)